

Association Sportive de Chanteloup-en-Brie (ASC)

BULLETIN D'INSCRIPTION 2020 - 2021

Adhésions valables pour une saison selon les modalités précisées dans le règlement intérieur reproduit au verso

Nom : _____ Prénom : _____

Né (e) le : __ / __ / _____

Adresse : _____

Tél. domicile : _____ Portable : _____
Portable Mère : _____ Portable Père : _____

Adresse Email : _____

Acceptez-vous que votre photo soit dans le cantu lupi (journal de chanteloup) ou autre support de communication, Blog ASC, Facebook... ? OUI NON

ACTIVITES	Nombre d'inscrits	
<input type="checkbox"/> BABY GYM : 2 - 3 ans et 4 - 5 ans (mercredi matin)		
<input type="checkbox"/> BOXE : Ados / Adultes (lundi ou mercredi soir)		
<input type="checkbox"/> GYM ADULTES : (lundi soir, mardi matin, mercredi soir, jeudi matin)		
<input type="checkbox"/> KARATE Baby : à partir de 3 ans (samedi matin)		
<input type="checkbox"/> KARATE Junior : à partir de 7 ans (mercredi et vendredi après-midi)		
<input type="checkbox"/> KARATE Pré -Ados : à partir de 11 ans (mercredi et vendredi après-midi)		
<input type="checkbox"/> KARATE Ados : à partir de 14 ans (mercredi et vendredi après-midi)		
<input type="checkbox"/> MARCHE NORDIQUE (dimanche matin)		
<input type="checkbox"/> MULTISPORTS : 4 - 7 ans (jeudi après-midi)		
<input type="checkbox"/> MULTISPORTS : 8 - 12 ans (jeudi après-midi)		
<input type="checkbox"/> PETANQUE (en libre accès en extérieur)		
<input type="checkbox"/> RANDONNEE (le samedi et dimanche)		
<input type="checkbox"/> TENNIS (en extérieur)		
<input type="checkbox"/> TENNIS DE TABLE: Ados et Adultes (jeudi soir et dimanche matin)		
<input type="checkbox"/> YOGA (samedi matin)		
	Total à régler :	

Toute saison commencée est due. Vous pouvez régler en 3 fois, règlement complet à donner lors de l'inscription et encaissé en différé (octobre, janvier et avril). **Aucun remboursement ne peut être demandé en cours d'année. Les règlements prorata temporis ne sont possibles que pour les inscriptions en milieu de saison, sous réserve d'accord préalable de l'ASC.**

Règlement d'un montant de _____ par chèque N° _____ à l'ordre de l'ASC
Règlement d'un montant de _____ par chèque N° _____ à l'ordre de l'ASC
Règlement d'un montant de _____ par chèque N° _____ à l'ordre de l'ASC

Les activités se pratiquent dans la salle des sports (Salle Frison Roche proche de l'école élémentaire), dans la salle des Fêtes (Salle Van Dongen) ou en extérieur pour le tennis, la pétanque, la marche nordique et la randonnée.

COMMENT NOUS AVEZ-VOUS CONNUS ?

Prospectus Bouche à oreille Facebook Autre : _____



Association Sportive de Chanteloup-en-Brie (ASC)

REGLEMENT INTERIEUR 2020 - 2021

Ce règlement est établi dans le respect des valeurs associatives et sportives en tenant compte des situations des professeurs, des adhérents et des structures nécessaires à la bonne pratique de chacune des activités.

Toute personne pratiquant l'une des activités proposées par l'ASC est, de fait, adhérente de l'association et doit, par conséquent, être à jour de toutes les obligations administratives (coordonnées à jour, paiement de cotisation, certificat médical...) s'y rattachant.

FREQUENTATION DES COURS ET RATTRAPAGES

Les cours sont dispensés à heures fixes sans possibilité de débordement. La ponctualité est exigée afin que les cours se déroulent dans de bonnes conditions.

Selon les sections, il se peut que les absences de professeur soient rattrapées en fin de saison, mais aucunement pendant les vacances scolaires.

En cas d'absence de professeur ou de changement de salle, les adhérents sont avertis par email dans les meilleurs délais.

Tout adhérent bénéficie d'un cours d'essai gratuit en début de saison.

CALENDRIER 2020 - 2021

Les cours de baby gym, multisports, gym adultes, yoga et marche nordique commencent la semaine suivant le Forum de Rentrée. Le programme de l'année est établi sur 25 semaines réparties entre septembre et juin de l'année suivante.

Les cours de karaté se terminent en juin après les passages de grade.

Les activités ne faisant pas appel à un professeur extérieur (pétanque, tennis, tennis de table) se pratiquent toute l'année sous réserve de mise à disposition des équipements par la Mairie. La randonnée pédestre se pratique toute l'année en dehors de la commune et respecte le planning fourni aux adhérents.

HYGIENE ET SECURITE

Chaque discipline nécessite une tenue vestimentaire adaptée déterminée par l'enseignant en début d'année. **Il sera IMPERATIF de changer de chaussures pour pratiquer son activité dans la salle de sports, même par temps sec.**

Les adultes ne sont pas admis dans les vestiaires si des mineurs s'y changent. Si des enfants en bas âges ont besoin de l'aide de leurs parents, ceux-ci doivent sortir du vestiaire.

RÈGLES SANITAIRES ANNÉE 2020-2021

Compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19, et si les mesures sanitaires persistent.

- Il serait souhaitable que les pratiquants viennent en tenue adaptée aux différents cours, pour éviter la promiscuité dans les vestiaires.
- Seuls les pratiquants à une activité de l'ASC, rentreront par la porte principale, pour sortir par l'issue de secours (porte située dans la salle) et ce afin d'éviter au maximum les croisements des différentes activités.
- Pendant les cours, l'accès au lieu de la pratique sportive ne sera pas permis aux élèves d'autres cours. Vous devrez attendre dehors, le professeur viendra vous chercher pour le cours suivant.
- Les adhérents de la gym et du yoga se muniront de leur tapis personnel.
- Un temps de nettoyage des accessoires utilisés devra être prévu en fin de cours.

Nous adapterons les consignes selon les mesures gouvernementales.

LOCAUX ET MATERIEL

Les lieux doivent être laissés dans le même état que lorsqu'ils ont été trouvés par les adhérents.

En cas de problème avec un local d'activités, l'information doit être remontée à votre responsable de section ou au Bureau de l'ASC (aschanteloup77@gmail.com) qui fera le nécessaire.

Selon les activités, l'installation du matériel peut nécessiter l'aide des adhérents ou de leurs parents.

Le matériel mis à la disposition des adhérents est fragile et coûteux, le plus grand soin doit y être apporté.

COMMUNICATION ET SECURITE

La présence des amis et de la famille n'est pas autorisée pendant les cours. Chaque professeur détermine le niveau d'ouverture de son cours aux personnes extérieures.

Si vous êtes dans l'impossibilité de récupérer votre enfant en fin de cours indiquez en début d'année au professeur le nom de la personne qui se présentera en votre nom. En début d'année une pièce d'identité pourra lui être demandée.

Les enfants doivent avoir quitté les lieux au plus tard dix minutes après la fin des cours.

L'association se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet appartenant aux adhérents.

Signature de l'adhérent

Signature du représentant légal pour les mineurs
précédée de la mention "lu et approuvé"

